

## **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL**

### Présentation du groupe qui soumet le mémoire :

Club de marche Dynamique : Emprunte le chemin Olmsted pour faire de la marche rapide les mardi et jeudi soirs ainsi que le samedi matin.

### Explications de l'intérêt porté au projet :

Grand utilisateur du mont Royal, le Club est intéressé par tout projet qui vise à assurer sa pérennité. Le nombre sans cesse croissant des utilisateurs constitue une menace pour sa flore et sa faune. Le Club de marche Dynamique fait la promotion de la marche dans un objectif de mise en forme de ses membres et souhaiterait étendre son action à un plus grand nombre de personnes intéressées par cette activité. Pour cette raison, le prolongement du chemin Olmsted, la création des chemins de ceinture et de traverse permettant le rallongement des chemins de marche existants ne peuvent que nous être favorables.

### Opinions sur l'ensemble du projet :

Ce projet est très intéressant à plusieurs égards : respect de l'environnement naturel et visuel, amélioration de l'accès par voies piétonnière, cycliste, amélioration de la signalisation et des services de sécurité.

### Préoccupations liées au projet :

Pas assez de restriction quant à l'usage de l'automobile sur la voie Camilien-Houde. Cette voie devrait servir à accéder au parc du Mont-Royal mais non pas pour transiter du secteur Côte-des-Neiges à celui du Plateau Mont-Royal.

Suggestions et commentaires pour améliorer le projet :

- Pour contrer l'utilisation de la voie Camilien-Houde comme voie de transit entre les deux secteurs ci-haut mentionnés, il a été suggéré par un participant lors de l'atelier du 1<sup>er</sup> avril dernier de charger un droit d'accès à cette voie et de supprimer les frais de stationnement. Cette approche mérite d'être considérée.
- Corriger un état actuel pour éviter qu'une installation ne puisse plus être utilisée en raison d'un bris, i.e., l'escalier de la rue du Musée (ou est-ce un autre?) fermé depuis deux ans.
- Voir à ce que l'argent nécessaire à l'entretien des installations du parc soit disponible et qu'une meilleure coordination entre les différents intervenants responsables de cet entretien soit assurée.
- Baliser les sentiers de marche et poser des affiches aux entrées indiquant les dangers pour la flore que présente la marche hors sentiers.
- Les sentiers ne devraient pas subir de déversements de neige comme ce fût le cas l'hiver dernier pour la portion qui se trouve juste au-dessous du belvédère Camilien-Houde le rendant inaccessible.
- Le projet actuel de chemin de ceinture ne convient pas aux piétons puisque la portion qui traverse le cimetière sera fermée le soir. Il y aura danger alors que les piétons empruntent la voie réservée aux cyclistes avec les risques d'accidents qui peuvent en résulter. N'y aurait-il pas possibilité de faire passer cette portion piétonne sur les terrains de l'Université de Montréal.
- Mettre des panneaux de signalisation avec carte '*vous êtes ici*' aux entrées officielles du parc
- Des affiches devraient indiquer l'interdiction de cueillir des plantes et de nourrir la faune, principalement au belvédère Camilien-Houde où les ratons-laveurs absorbent une nourriture inappropriée.
- L'établissement d'une passerelle pour traverser la voie Camilien-Houde au niveau de la carrière préhistorique (BjFj-097, p.16 du Projet de Plan de protection.....) donnerait accès à un site actuellement peu fréquenté.
- Accroître la surveillance sur le chemin Olmsted afin de réduire la vitesse des cyclistes qui présentent un danger pour les piétons souvent accompagnés d'enfants.
- Interdire les vélos de montagne dans les sentiers. Ceux-ci devraient être utilisés par les piétons seulement.
- Les toilettes du parc Jeanne-Mance à cause de leur isolement ne sont pas sécuritaires. L'établissement d'un kiosque d'accueil à proximité assurerait une présence et rendrait le lieu plus sécuritaire. Les heures d'ouverture du kiosque et des toilettes devraient être les mêmes.